



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-1009-02 ET 2022-1009-03  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-03 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C06-470 POUR AUTORISER ÉGALEMENT LES USAGES DES CLASSES D'USAGES C1 - COMMERCE D'ALIMENTATION, C2 - COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL, C3 - SERVICE PERSONNEL ET C4 – SERVICE PROFESSIONNEL ET AUTRES SERVICES USAGES.

Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-02 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 VISANT À INTERDIRE L'HÉBERGEMENT COLLABORATIF (AIRBNB) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER.

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement le mardi **16 mai 2023 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera les projets de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-02 vise à interdire l'hébergement collaboratif (airbnb) sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mercier.
4. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-03 vise à modifier la grille des spécifications de la zone C06-470 pour autoriser également les usages des classes d'usages C1 – Commerce d'alimentation, C2 – Commerce de vente au détail, C3 – Service personnel et C4 – service professionnel et autres services.
5. Le projet de règlement n°2022-1009-03 et 2022-1009-03 contiennent au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Une copie de chacun des deux projets de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 26 avril 2023.

Sophie Denoncourt  
Greffière par intérim